

Pour faciliter l'accès à la contraception, **le collectif Libérez ma pilule réclame la possibilité d'en obtenir sans prescription médicale.** Cet appel, signé par le Planning familial, divise les professionnels de santé.

# Faut-il délivrer la pilule sans ordonnance ?

oui



**Danielle Gaudry**  
Gynécologue-obstétricienne, ancienne membre du bureau national du Planning familial.

**“Les femmes souhaitent vivre leur contraception de manière plus autonome”**

**Pour éviter toute interruption dans la contraception**, il est important que l'accès à la pilule soit facilité. Or, aujourd'hui, les femmes qui résident dans des territoires médicalement désertés ont parfois du mal à obtenir une consultation dans un bref délai. D'autres hésitent à se faire examiner très régulièrement dans le seul but d'obtenir une nouvelle ordonnance. Les consultations gynécologiques présentent surtout un intérêt lorsque les femmes rencontrent des difficultés (pertes anormales, douleurs...) ou ont une demande de dépistage du cancer du sein ou du col de l'utérus. La pilule progestative, qui

ne contient qu'une seule hormone, est très bien supportée (contrairement à la pilule combinée, qui en contient deux, NDLR). Et ce, même si l'on est fumeuse, diabétique ou sujette à l'hypertension. Avant de la délivrer, il faudrait simplement que le pharmacien soumette les femmes à un questionnaire afin d'écarter celles qui ont une maladie en cours.

**Cette pilule présente aussi l'avantage d'être peu chère** (certaines plaquettes de 28 jours sont vendues à moins de 2 euros). Avec cette contraception sans ordonnance, les femmes seraient plus autonomes, ce que certaines souhaitent, à juste titre.

par  
**Christine Lamiable**  
photos  
**Agnès Dherbeys**

non



**Geneviève Plu-Bureau**  
Gynécologue médicale à Paris (14<sup>e</sup>) et membre du conseil scientifique du Collège national des gynécologues et obstétriciens français.

**“Tout pharmacien n'est pas en mesure de se substituer à un médecin”**

**Le premier entretien pour demande de contraception**, censé durer plus longtemps que les suivants, est fondamental. Le ministère de la Santé l'a d'ailleurs récemment revalorisé. Or, avec la pilule sans ordonnance, les femmes ne bénéficieraient plus forcément de cette consultation lors de laquelle leur médecin les informe sur les différents contraceptifs disponibles, sur la prévention des infections sexuellement transmissibles et sur le suivi gynécologique nécessaire au cours de leur vie. Je trouve cela regrettable. D'autre part, même si la pilule progestative (celle qui pourrait être mise en vente libre, NDLR) ne présente pas de contre-indications

majeures, elle contrôle moins bien le cycle menstruel. Des femmes voient disparaître leurs règles, connaissent des saignements irréguliers. Certaines, se croyant enceintes, risquent de mal utiliser leur pilule. Et puis, tout pharmacien n'est pas en mesure de se substituer à un médecin – sachant que, en l'absence de souci particulier, il n'y a pas besoin de consulter plus d'une fois par an pour une ordonnance de pilule.

**Enfin, si l'on veut lutter contre les grossesses non désirées**, ce sont l'implant et le dispositif intra-utérin (stérilet, NDLR) qu'il faut favoriser. Ces méthodes réversibles à longue durée d'action ont montré une efficacité réelle.